



**CONSEIL COMMUNAL DE
VULLY-LES-LACS**

Séance du Conseil communal de Vully-les-Lacs du 29 juin 2021

à 19h30, salle polyvalente de Salavaux.

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021
4. Communications du bureau
5. Communications municipales
6. Préavis municipal N° 2021/07 : Comptes 2020
7. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales
8. Interpellations – motions – postulats
9. Divers et propositions individuelles
10. Clôture de la législature 2016-2021.

19h.30 Mme Nicole Arzrouni, Présidente, ouvre la séance, dernière séance du Conseil communal de la législature. La situation sanitaire s'étant améliorée, le masque est juste obligatoire lors de déplacement, lorsqu'on est assis on peut l'enlever. C'est avec plaisir que la Présidente informe qu'au vu de cette amélioration, il y aura un apéritif dinatoire pour notre dernière séance, préparé par M. Albert Gavillet, municipal.

M. Cédric Bardet assure pour la dernière fois le pilotage de la présentation du Power point, et elle le remercie.

Elle salue la présence de 6 municipaux sur 7. Notre huissier M. Martinucci est absent pour cause de maladie et sera remplacé par M. Fabian Wolhauser.

Un représentant de la presse locale est présent en la personne de M. Koestinger pour le journal de la Broye.

Elle rappelle que la séance est enregistrée pour faciliter la rédaction du procès-verbal.

1. Appel

L'appel fait remarquer les absences excusées de Mmes et MM. Christiane Amiet, Béatrice Chuard, Florian Failloubaz, Arnaud Guignard, Pascal Ibanez, Simon Jaunin, Philippe Loup, Patrick Rattaz, Joëlle Roch, Adrian Rosser, Antoine Savary et Claire-Marie Spahr, et l'absence non excusée de M. Alain Bardet.

Présents : 37. Absents 13. La majorité absolue est fixée à 19. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

La Présidente rappelle que conformément à l'article 49 du règlement du conseil, la convocation est parvenue aux conseillers au moins 5 jours avant la date de la séance, soit le 2 juin dernier.

Le point 6 de l'ordre du jour, intitulé clôture de la législature, lui permettra de faire un bref retour sur ces 5 dernières années, de prendre congé des cinq municipaux sortants et de leur passer la parole avant de conclure.

L'ordre du jour est mis en discussion. **La Présidente** propose d'accepter cet ordre du jour à mains levées. **L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.**

3. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2021

Le procès-verbal a été transmis par courriel aux conseillers avec la convocation. Ce document ne sera pas lu. Aucune demande de modification n'a été demandée. Ce dernier est mis en discussion.

La Présidente prie l'assemblée d'accepter ce procès-verbal tel que présenté à main levée. **Il est accepté à l'unanimité.**

4. Communications du bureau

La Présidente, Mme Nicole Arzrouni, nous informe que le dimanche 13 juin dernier était une journée de votations fédérales, portant sur 5 objets. La campagne avant ces votations laissait augurer un taux de participation particulièrement élevé dans notre région, ce qui a été confirmé, puisque la participation globale s'est élevée à plus de 65%.

Ces votations ont été l'occasion d'intégrer dans l'équipe du bureau les deux nouveaux scrutateurs et le nouveau président désignés le 25 mai dernier, lors de la séance d'assermentation des nouvelles autorités pour la prochaine législature. Cela a permis de les initier aux secrets du dépouillement et de disposer suffisamment de bras. Une nouvelle organisation des travaux de dépouillement a également été testée, qui s'est avérée concluante, puisque, malgré les 1489 votes reçus (recors pour notre commune), les résultats finaux ont été publiés à 11h.27 déjà.

Les résultats des votes de notre commune, une fois de plus, sont conformes à ceux de la Suisse. Les deux initiatives « Eaux propres » et « anti-pesticides » ont été rejetées à une très large majorité, alors que la nouvelle loi sur le CO2 a aussi été rejetée, mais avec un résultat moins net. Les deux autres objets soumis au vote, la loi COVID et la loi relative aux mesures de lutte contre le terrorisme ont toutes les deux été plébiscitées.

5. Communications municipales

M. Albert Gavillet, municipal, nous informe que suite aux orages violents des derniers jours, il y a eu beaucoup de dégâts dans les forêts. A peu près 4,5 hectares de bois sont tombés au Bois de l'Allou. Le groupement forestier est chargé de nettoyer cette zone.

M. Michel Verdon, municipal informe l'assemblée qu'une réunion a eu lieu pour EPK, afin d'examiner des modèles envisageables pour l'extension de l'école. Le but est de laisser ouvert, pour la prochaine législature, la possibilité d'investir sur d'autres endroits, et de pouvoir calculer ce que ça va coûter. Cette réunion a été bénéfique, mais il n'entre pas trop dans les détails. Il ne va pas présenter des choses qu'il ne maîtrise pas totalement pour le moment. Ce sujet bien sûr sera repris, notamment le mode de financement. Ils ont déjà travaillé avec des conseillers, et un projet sera présenté. Il ne faut pas oublier l'échéance donnée, qui est d'ouvrir les classes en 2023 déjà.

Mme Mireille Schaer, municipale, nous informe de deux choses.

La moins agréable d'abord : Faire une fête pour les 10 ans de la fusion des communes, par les temps qui courent ce n'est pas très facile. Mais pour ces 10 ans, il a été décidé de faire un apéro dans chaque village, et pour ce faire ils ont besoin de bénévoles. Plus de 60 lettres ont été écrites à tous les conseillers, anciens et futurs, pour une séance d'information. Seuls trois Conseillers sont venus à cette séance d'information, d'où une immense déception. Elle a eu envie de tout laisser tomber. Tout le monde a une excuse elle est bien d'accord, mais seulement 3 présents, et 5 excusés ce n'est pas terrible.

Et pour l'information qui fait plaisir, elle remercie M. Jean-Charles Lauper qui s'est occupé des archives de Vully-les-Lacs. De janvier à mai, il avait la mission de répertorier, classer et de faire du rangement dans nos archives pour faire un recensement des archives dans nos différents villages. En faisant ce travail, il a découvert des documents qui sont de véritables bijoux pour notre commune. Il a proposé à la Municipalité de faire une exposition de ces découvertes, qui s'inscrit dans le cadre des 10 ans de la fusion. Il en découle une exposition qui se déroulera du 3 au 31 juillet, dans le château de Salavaux. Elle remercie M. Lauper pour l'immense travail qu'il a réalisé.

Elle remercie également M. Jean-Michel Loup, Mme Claire-Marie Spahr, et M. Antoine Parisod d'être venus lors de la soirée d'information du 9 juin, pour préparer ces apéros. Par la suite, Mme Tatjana Dirren, qui s'était excusée ce soir-là, les a rejoints dans cette préparation.

Alors pour les 10 ans de Vully-les-lacs, le programme est un apéro dans chaque village, prévu le 1^{er} juillet prochain, une exposition au Château de Salavaux, et une fête, modeste, le 4 juillet sous la cantine de la Fan Zone à Salavaux.

M. Blaise Clerc, syndic, nous informe que M. Michel Jaunin est malade, d'où son absence ce soir. Il informe l'assemblée qu'il a reçu un téléphone du Service cantonal des eaux, l'informant que les eaux de source de Villars-le-Grand sont souillées suite aux orages de ces derniers jours. Ils ont informé par un flyer et un porte-à-porte les habitants de Villars-le-Grand cet après-midi, qu'ils doivent bouillir l'eau 5 minutes au moins avant de la consommer. Cette situation devrait rentrer dans l'ordre dans le courant de la semaine prochaine. Par mesure de précaution, ce même service a mis hors service l'eau des sources de Chabrey, Mur et Montmagny, et l'eau potable est desservie par l'ABV.

Il communique aussi que M. Vasquez a réussi son examen d'agent d'exploitation, après trois ans d'apprentissage. Il a déjà une place au CO de Cugy à partir d'août prochain. La deuxième apprentie de la commune va recevoir une réponse sûrement demain, réponse qui devrait être positive. Il félicite ces deux apprentis pour leurs brillants résultats. Deux places sont à repourvoir pour ces apprentissages.

M. Alexandre Bardet demande la nature de la contamination des eaux de Villars-le-Grand. M. Clerc répond qu'il s'agit de Escherichia coli et entérocoques.

6. Préavis municipal N° 2021/07 : comptes 2020

La Présidente informe que le résultat est encore une fois réjouissant pour notre commune, avec un excédent de revenu de plus de CHF 248'000.--. Elle passe la parole à Mme Geneviève Bardet-Leresche qui va donner lecture de la conclusion du rapport de la Commission de gestion, qui stipule :

Remarques finales

L'endettement total par habitant s'est réduit en 2020 de CHF 5'384.-- à CHF 4'844.--. Vully-les-Lacs se situe 28% au-dessous de l'endettement moyen par habitant 2019 des communes vaudoises (CHF 6'719.--).

La structure du bilan de notre commune est quasiment parfaite. Des amortissements par prélèvements sur les réserves permettraient d'amener la couverture de ces réserves au-dessus de 100%. Ces 2 éléments font que notre commune est bien parée pour les grands investissements des prochaines années. Néanmoins, la commission de gestion suggère à la Municipalité d'être attentive à une nouvelle diminution des revenus et qu'elle veille à plafonner ou réduire également les frais administratifs.

La Commission de gestion remercie la Municipalité pour toutes les réponses reçues à leurs nombreuses questions.

La Commission de gestion remercie la boursière Mme Marlène Biedermann, qui nous quittera à la fin de cette 2^{ème} législature de Vully-les-Lacs, après 10 ans de bons et loyaux services. Nous avons fort apprécié la précision et le détail des informations reçues, la consolidation réussie et difficile des 7 comptabilités communales et pour terminer la migration vers un nouveau logiciel, qui a demandé beaucoup d'investissement et d'heures supplémentaires. Nous lui souhaitons une bonne santé et beaucoup de plaisir dans sa nouvelle phase de vie.

Conclusion

La Commission de gestion propose au Conseil communal d'accepter le préavis N° 2021/07 et les comptes tels que présentés.

La Municipalité n'a pas de complément à apporter.

La Présidente ouvre la discussion sur les comptes, et elle propose de passer les comptes en revue, en prenant les comptes de fonctionnement les uns après les autres.

Personne ne demande la parole, et il en est déduit que tout est en ordre.

La Présidente passe au vote. Les conseillers qui acceptent les comptes tels que présentés sont priés de lever la main. **Les comptes sont acceptés à l'unanimité.**

Elle remercie aussi la Municipalité pour son travail effectué dans la gestion de ces comptes.

M. Michel Verdon, municipal remercie les conseillers pour l'acceptation des comptes. Mme Marlène Biedermann n'est pas présente ce soir, et elle va quitter sa fonction au 31 juillet prochain. Ils auraient aimé la remercier ce soir, mais une attention lui sera offerte. Pour la remplacer, une dame a été engagée, qui a une expérience dans la gestion communale et qui commencerait le 1^{er} octobre 2021. Pour faire la transition, elle va faire un maximum de jour avec Mme Biedermann. Il faudra s'organiser pour août-septembre.

7. Informations des délégué.es dans les associations intercommunales

Personne n'a quelque chose à communiquer.

8. Interpellations – motions – postulats

Personne ne demande la parole.

9. Divers et propositions individuelles

M. Jacques Loup se fait le porte-parole de plusieurs citoyens et s'associe également à cette demande. Il s'adresse à la Municipalité concernant la route cantonale RC 510 entre Montmagny et Chabrey, Bois de Charmontel. Laisser une route dans un pareil état de délabrement, alors qu'on sait tout le travail qu'il a fallu fournir lors de sa réalisation dans les années 60, qui a coûté plus d'un million de francs, cela a de quoi faire réagir de nombreux citoyens qui ont une incompréhension totale face à ce laisser-aller.

Un minimum d'entretien suffirait à maintenir cette route dans un bon état. Elle traverse en grande partie la forêt cantonale. L'interdire à la circulation est une aberration. Elle peut servir les transports publics, favoriser l'accès à la déchetterie de Chabrey, etc. Il pense que ce tronçon de route doit faire partie du réseau routier, et non finir comme chemin forestier ce qui est le cas actuellement. Il invite la municipalité à réunir autour d'une table le service cantonal concerné, afin de renégocier la réouverture de cette route et de trouver une clé de répartition financière.

Pour la petite histoire, quand il était syndic, on lui avait dit qu'il fallait fusionner pour être plus forts vis-à-vis de l'Etat, et il ose espérer que la nouvelle législature prenne à cœur de soutenir cette démarche vis-à-vis de l'Etat. Il invite les deux groupes politiques et la Municipalité à démontrer l'envie de revenir à une normalité en reliant les villages de Montmagny et Chabrey.

M. Raphaël Vincent informe que depuis un certain temps, il pleut, fort parfois, qu'on subit des contaminations dans nos sources, mais il invite les conseillers et les municipaux d'informer la population que l'agriculture ne fait pas exprès de déverser de tels orages dans ses champs, et que ce n'est pas de la faute des agriculteurs si de la terre finit aussi sur les chemins et les routes. Les agriculteurs font tout leur possible pour essayer de contenir l'eau sur leurs parcelles, mais l'eau fait ce qu'elle veut. Il demande de la compréhension de la part de chacun, car l'eau coule toujours vers le point le plus bas, quoiqu'on fasse.

M. Pierre Leuba répond à M. Jacques Loup. Il faisait partie des autorités de Chabrey quand le canton à l'époque avait donné aux communes des tronçons routiers, et cela avait été le cas avec la route reliant Montmagny à Chabrey. Les communes des deux villages avaient à l'époque refusé ce tronçon, car les coûts d'entretien étaient très élevés. Du coup, ce tronçon a été donné au service forestier.

Plus personne ne demande la parole.

10. Clôture de la législature 2016-2021

La Présidente prend une dernière fois la parole pour cette législature. Avant de remercier les membres sortants de la Municipalité et de leur laisser la parole, elle fait une brève rétrospective des activités du conseil et des points forts de cette législature.

Au cours de ces 5 dernières années, le Conseil s'est réuni 23 fois. Deux séances étaient des séances d'information durant lesquelles aucun préavis n'a été traité. La première séance d'information tenue le 23 janvier 2018, concernait le plan d'affectation et le règlement de la zone de réserve, séance destinée à préparer le conseil du 27 février 2018 consacré à la levée des oppositions au plan d'affectation de mise en zone de réserve, à l'adoption de celui-ci, ainsi que de son règlement.

La deuxième séance d'information s'est tenue le 5 novembre 2019. La Municipalité a fourni une vue d'ensemble des projets de rénovations des bâtiments communaux. A noter que ces deux séances ont été organisées à la demande expresse du conseil qui souhaitait être informé avant de devoir prendre des décisions.

Au cours de la législature, 54 préavis ont été soumis à l'approbation du conseil. La première et la dernière année de la législature auront été les plus chargées avec le traitement de respectivement 13 préavis.

Si bon nombre de préavis de la première année ont été consacrés à l'adoption des autorisations nécessaires à la municipalité pour assurer sa gestion, ou encore à l'adaptation de règlements communaux, les préavis de la dernière année de la législature traitaient principalement des travaux et des investissements pour le futur. A ces travaux, il faut encore ajouter la décision de sortie de l'ARAJ et l'adoption des nouveaux statuts de l'ARPJE avec la création du nouveau réseau d'accueil de jour.

Ci-dessous, vous avez un tableau portant sur les points forts qui ont été traités ces 5 années.

| Année législative | Nbre de séances | Nbre de préavis | Points forts | Remarques |
|-------------------|-----------------|-----------------|---|---|
| 1 2016-2017 | 3 | 14 | - Adoption PPA 'Sous Baumes III' - Assainissement lumineux - éclairage public - Octroi du crédit pour l'étape 3 des infrastructures agricoles | - Interpellation 'Futur PGA' déposée le 20.06.2017 |
| 2 2017-2018 | 6 | 8 | - Adoption du plan d'affectation et du règlement de la zone réservée le 27 février 2018 | - Séance d'information le 23.01.2018 consacrée au plan d'affectation et règlement de la zone de réserve - Préavis 2018/03 refusé - Transformation BC Constantine - Motion 'Modération des nouvelles constructions en zone village' du 26.06.2018 |
| 3 2018-2019 | 4 | 10 | - Renaturation du ruisseau à Chabrey | - Préavis 2019/03 renvoyé - EP Cotterd - Chabrey - Postulat 'Evaluation pertinence achats ou locations de matériel communal' du 30.04.2019 |
| 4 2019-2020 | 5 | 9 | - Adoption de la création du nouveau réseau d'accueil de jour et sortie de l'ARAJ le 10.12.2019 - Adoption - Modification des statuts de l'ASIA - Approbation mise à l'enquête - Pont de Salavaux - Refus (à bulletins secrets) du crédit de rénovation du bâtiment de Cotterd | - Séance d'information le 05.11.2019 consacrée à la réflexion des bâtiments communaux, investissements et concepts futurs de la municipalité - Postulat 'Etude Besoins en constructions scolaires' du 5.12.2019 - Séance d'information publique 'Préparation des élections communales' le 27.02.2020 - Conseils de mars + avril 2020 annulés en raison du Covid-19 |
| 5 2020-2021 | 5 | 13 | - Crédit - Réfection du pont de la Broye à Salavaux - Crédit - Nouveau réservoir d'eau à Charmontel - Crédit - Etape 4 des infrastructures agricoles | - Deux postulats et une interpellation déposés le 29.09.2020 - CHF 13'582'000 de crédits octroyés le 11.03.2021 - 2 préavis renvoyés (Indemnités 2021-2026/ Statuts AIRPG) - Une interpellation - PAC Zone d'activités Petite Glâne |

En terme de participation, aucune séance de cette législature n'a permis de réunir les 50 membres du conseil. La séance la plus fréquentée était la première, le 27 septembre 2016, avec 49 membres présents, et les moins fréquentées ont compté 36 participants, le 24 juin 2019 et 30 juin 2020.

On va certainement battre le record de la durée la plus courte ce soir.

Durant cette législature, trois présidents se sont succédés, M. Florian Failloubaz jusqu'au 26 juin 2018, M. Alain Bally jusqu'au 10 décembre 2019 et elle-même depuis début 2020. Au niveau du secrétariat, Mme Elisabeth Christinat a remplacé à l'été 2019 Mme Anne Rochat. S'agissant des huissiers plusieurs personnes se sont succédées à ce poste, aujourd'hui occupé par M. Anthony Martinucci depuis fin mars 2021.

Mme Nicole Arzrouni donne encore quelques informations sur les activités du bureau de vote, dont le tableau ci-dessous résume parfaitement ce qui a été faits.

| Les activités du bureau de vote du 1er juillet 2016 au 30 juin 2021 | |
|---|--|
| 2016 | 2 dimanches (votations fédérales) |
| 2017 | 4 dimanches (3x votations fédérales, 2x Elections vaudoises générales GC, CE) |
| 2018 | 4 dimanches (votations fédérales) |
| 2019 | 6 dimanches (2x votations fédérales, 2x Elections fédérales générales (CN + CE), 2x Elections communales compl., 1x élection cantonale comp. CE) |
| 2020 | 3 dimanches (3x votations fédérales, 1x élection cantonale comp. CE) |
| 2021 | 3 dimanches (2x votations fédérales, 2x élections communales générales CC + Muni) |
| 22 dimanches de travail | |

Au vu de l'évolution de la population de Vully-les-Lacs et du nombre d'électeurs inscrits (1736 en 2011, 2053 en 2016 et 2271 en juin 2021), les ressources standards du bureau du conseil ne suffisent désormais plus toujours à assumer la charge de travail d'un « simple » dimanche de votation fédérale, comme nous avons pu le constater en septembre 2020 et en juin 2021. C'est pourquoi au cour de la prochaine législature, une attention particulière devra être portée aux ressources à mettre à disposition du bureau de vote pour qu'il puisse travailler dans de bonnes conditions et livrer les résultats de qualité avant 12h.30.

Pour terminer cette revue, **La Présidente** formule quelques souhaits en vue de la prochaine législature à l'attention du conseil :

Notre commune a aujourd'hui 10 ans. Comme nous l'avons tous constaté la gestion de commune de près de 3'500 habitants ne peut pas être assurée de la même manière qu'une commune de 600 habitants. Plus de connaissances, plus de professionnalisme et plus d'engagement sont requis, non seulement auprès de la municipalité, mais également de la part du conseil communal. Nous avons passé un palier avec l'élection du conseil communal à la proportionnelle.

Elle est d'avis que la responsabilité pour le développement de la commune n'incombe pas à la seule municipalité. Le conseil communal a à cet égard un rôle important à jouer et ne doit pas se limiter à attendre les préavis de la municipalité et à se prononcer pour ou contre ceux-ci. Les membres du conseil disposent de divers droits d'initiative qui leur permettent de faire des propositions concrètes à la municipalité. C'est pourquoi, elle encourage le nouveau conseil

à faire usage de ces droits et à travailler activement au développement de la commune, et aux partis à mettre en œuvre leur programme électoral.

Le dialogue et la collaboration au sein du conseil, entre les deux nouveaux groupes en place, devront être conservés, voir renforcés, tout comme entre le législatif et l'exécutif. Les blocages sont à éviter et elle espère que la nouvelle municipalité mettra en place une communication régulière à l'attention du conseil.

La Présidente propose maintenant de passer aux remerciements des cinq municipaux qui quittent la Municipalité.

Elle commence avec **Mme Mireille Schaer**, doyenne du collège, seule femme à la Municipalité depuis le début. Parmi ses réalisations, on lui doit notamment le journal communal le Vuillerain, très apprécié des habitants de la commune. Outre le tourisme et les affaires culturelles, elle a la charge de l'instruction publique et des institutions parascolaires et à ce titre, accompagné les travaux de mise en place du nouveau réseau d'accueil de jour et les nouveaux statuts de l'ARPJE. Pour terminer son mandat elle met la dernière touche à la fête des 10 ans de la commune, organisée avec les incertitudes sanitaires que l'on connaît et qui aura lieu les 1^{er} et 4 juillet prochains.

Mme Schaer précise qu'auparavant elle était municipale à Constantine.

M. Blaise Clerc syndic depuis 2016, et à la municipalité depuis la fusion, est en charge de questions liées à l'aménagement du territoire et plus particulièrement du plan général d'affectation ou de la police des constructions. Il a dû faire face à de nombreuses critiques et incompréhensions, tant au sein du conseil qu'auprès de certains habitants mécontents de voir leurs projets recalés. La construction du collège EPK est certainement l'une de ses belles réalisations.

M. Albert Gavillet, retraité depuis le 21 juin de cette année, également municipal depuis la fusion, est bien souvent identifié à son rôle d'échanson de la commune. Grâce à lui, les apéritifs d'après conseils et les soupers de fin d'année ont eu un saveur particulière et ont permis ces échanges conviviaux tellement importants et qui nous ont manqué au cours de la dernière année. En charge des forêts et des domaines AF, il s'est notamment occupé de la réfection des infrastructures agricoles pour laquelle nous venons de voter un crédit.

M. Michel Jaunin, absent ce soir pour cause de maladie, également municipal depuis la fusion, s'est occupé de thèmes très variés allant de la gestion des ports et des plages à la sécurité, en passant par la renaturation des cours d'eau. Son dernier gros projet lié à la renaturation de la Petite Glane et à la création de la nouvelle association y relative est encore en cours.

M. Blaise Gaillet a intégré la municipalité en 2016. En charge du service des eaux et de l'épuration, il était responsable du projet du nouveau réservoir d'eau de Charmontel pour lequel le conseil vient de voter un crédit de construction de plus de 9 millions de francs. Comme municipal des routes, il était également responsable de la rénovation du Pont de Salavaux.

A titre de remerciements pour leur engagement au sein de la municipalité en faveur de notre commune, il leur est remis une petite attention, qui les accompagnera au cours de ballades dans notre belle région ou ailleurs.

Elle souhaite aux actifs une belle suite de carrière professionnelle et aux deux retraités de bien profiter de cette nouvelle vie et de leur liberté retrouvée.

L'assemblée applaudit.

Mmes Arzrouni et Thierrin remettent l'attention aux dits municipaux.

Mme Arzrouni aimerait encore remercier M. Cédric Bardet pour son rôle de « directeur » du Beamer.

Mme Sabine Thierrin remercie également Mme Nicole Arzrouni pour cette dernière année de présidence. M. Christian Kolly, nouveau président, lui remet un panier garni.

Elle passe la parole à **M. Michel Verdon**.

M. Michel Verdon et M. Alain Bally remercient la Présidente pour cette séance, et au nom des deux municipaux restants, et aussi de la part de tout le monde, ils remettent un souvenir aux cinq membres qui ont fini leur mandat.

La transition avec la nouvelle municipalité s'est faite durant ce mois de juin, et M. Verdon souhaite tout le meilleur pour les municipaux sortant, et leur remet un petit souvenir.

Mme Mireille Schaer prend la parole : Ce soir c'est son dernier conseil communal, la dernière fois qu'elle échange avec nous dans cette salle. Elle remercie le conseil communal pour la confiance qui lui a été témoignée durant toutes ces années. Elle a aimé son travail, qu'elle a mené à bien avec le souci de bien faire, et de représenter la commune de Vully-les-Lacs, travail qui lui a aussi beaucoup appris. Cette tâche au combien gratifiante, même si elle n'est pas toujours aisée, et parfois mal reconnue. En ayant dans l'esprit le bien-être de l'ensemble la population, il est souvent difficile de contenter tout le monde. Elle a mis un point d'honneur à faire de son mieux. Après 10 ans de Vully-les-Lacs, force est de constater qu'elle est maintenant sur de bons rails, même s'il reste de nombreuses choses à faire, et que cela exigera encore de ses responsables politiques, la mise en place de nouveaux projets.

Maya Angelou, écrivaine et militante américaine, a écrit : « le Succès c'est vous aimer vous-même, c'est aimer ce que vous faites, et c'est aimer comment vous le faites ». Aux conseillers qui continuent cette tâche, elle souhaite plein succès dans leur tâche en appliquant au mieux cette maxime. A la nouvelle équipe, nouvelle municipalité, elle souhaite une belle et fructueuse collaboration, des séances sereines et constructives. Bon vent à tous et merci pour les attentions.

M. Blaise Clerc dit : que Mireille a pratiquement tout dit de ce qu'il voulait dire. Il souhaite à la prochaine équipe la même ambiance de cordialité pour travailler ensembles, comme ils l'ont vécu pendant 5 ans. Faites-en sorte tout de suite d'être unis, et aussi bon courage au syndic, qui, et c'est son rôle, doit être un chef d'orchestre.

Pour les conseillers et conseillères, l'exercice démocratique que l'on fait chez nous, à moins de 500 km d'ici, on ne peut pas le faire. Continuer de faire le travail de votre mieux, en voyant toujours l'intérêt supérieur de votre commune. C'est vous qui commandez cette commune, utilisez tous les droits mis à votre disposition pour faire que cette démocratie puisse continuer à vivre. Merci.

M. Albert Gavillet dit que tout a été dit. Merci à tous ! C'est la 2^{ème} législature qu'il est là, et lors de la première législature on a construit le collège, et il lui avait été reproché des heures, mais ce n'est pas grave, car maintenant il y a un beau bâtiment. Il y a beaucoup de choses ces derniers temps qui se sont passées, notamment ces orages violents de ces derniers jours, qui, il l'espère, se calmeront et que ce ne soit pas ainsi chaque année. Il dit aussi que les réactions des personnes ne sont pas toujours tristes, et que ma foi c'est des réactions humaines, mais que la commune ne peut pas tout résoudre. Il dit merci à tous pour la

collaboration qu'on a eue, notamment avec ses collègues municipaux. On a une belle commune, avec plein d'activités, et c'est au conseil de rapprocher la capitale de chez nous, pour que nous ne restions pas des laisser pour compte.

M. Blaise Gaillet remercie le conseil pour la confiance qui lui a été témoignée pour son travail. Un merci spécial pour ses collègues pour la collaboration qui a été faite entre eux, ainsi qu'un merci pour tous ceux qui ne sont pas là, au greffe municipal et à la bourse. Il a beaucoup appris de ces 5 ans. Meilleurs vœux.

Mme Arzrouni remercie à son tour les membres du bureau, les scrutateurs, la secrétaire, l'huissier et la vice-présidente pour leur collaboration et le travail effectué. Elle souhaite également une bonne continuation aux 25 conseillers qui, ce soir, ont participé à leur dernière séance. Elle adresse ses meilleurs vœux et beaucoup de plaisir dans l'exercice de sa nouvelle fonction à M. Christian Kolly, président, ainsi qu'à la nouvelle équipe en place.

Elle clôt cette séance et cette législature à 20h.30.

Elle se réjouit de partager le verre de l'amitié grâce à notre échanton M. Gavillet. Une agape sera servie par le restaurant l'Equinoxe.

CONSEIL COMMUNAL DE VULLY-LES-LACS :

La Présidente :


Nicole Arzrouni



La Secrétaire :


Elisabeth Christinat